



Assignation pour harcèlement dénigrement

Par Thibo

Bonjour,

J ai acheté une cuisine et je suis totalement insatisfait de la prestation (placard qui ne couvre pas la chaudière, placard sans système d ouverture, retard de livraison...)

J'ai essayé d echanger avec le responsable puis j ai demandé la mise en place d une médiation. Mediation que le responsable du magasin a refusé.

J ai alors émis un avis sur google (qui a été supprimé) puis un second ou j indique être totalement insatisfait et que je trouve que la commerciale en citant son nom est incompétente et que je trouve scandaleux de n avoir aucun retour. J ai également émis cet avis sur la page fb de ce vendeur de cuisines et sur les commentaires d'une quinzaine de publications fb entre avril et septembre.

Je viens d'apprendre que l enseigne m assigne en justice pour diffamation, dénigrement et harcèlement puisqu ils ont répondu a l avis en indiquant que j allais payé pour mes mensonges alors que j'estime n'avoir dis aucun mensonge.

Que faire ?

Merci pour votre retour.

Par osram

Bonjour,

A part trouver un accord, vous risquez effectivement d'être condamné pour diffamation.